

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ARRÊTÉ.

3

de

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Pyrénées Orientales dans sa séance du 11 Mai 1943

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les jardins et promenades de la Pépinière à PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales).

Délimitation

Au Nord - la rivière la Têt
Au Sud - l'Avenue de Grande-Bretagne
et l'Avenue de la Pépinière
A l'Est - le Marché
à l'Ouest - la rue de la Rivière
- non cadastré

Propriétaire :
la ville de Perpignan

./.

J. 4682-44. | 30302-2 |

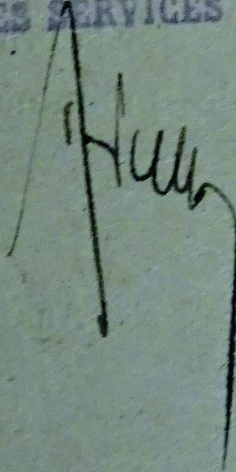
Article 2

le présent arrêté sera notifié au
Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la ville
de Perpignan, qui seront responsables,
chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Paris, le 24 OCTO 1944

Par délégation :

LE DIRECTEUR
DES SERVICES D'ARCHITECTURE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Hull', written over the typed name of the Director of Architectural Services.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Perpignan. —

- Jardins et promenades de la Pépinière, délimités par : au nord, la rivière le Têt; au sud, l'avenue de la Grande-Bretagne et l'avenue de la Pépinière; à l'est, le marché; à l'ouest, la rue de la Rivière (S. In. : 24 octobre 1914)

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : PERPIGNAN

SITE : Jardin et Promenade de la PÉPINIÈRE

(3)

ARRETE : Site inscrit du 24 octobre 1944

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
-	-	AO	397-409-410-412-413-417-420-421 pour partie - 456 a ² 458-461-467-468-477 pour partie - 479 et 480.	Avenue de la Pépinière est devenue Av. de Jérial Leduc. La création du Pont Azop (depuis le delà de l'Anité) qui donne l'Av. Lézou Escoufaut avec la création d'un carrefour et d'une voie publique. remettre en cause l'ancien parcelaire = les limites données par le DSA (un document à très petite échelle, sont devenues imprécises et défectives. (Documents Municipaux de l'Environnement et du Cadre de Vie + Document DSA)